

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC609

présenté par

Mme Faucillon, Mme Buffet, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 59

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« 9° Offrent un service public de proximité au service de tous et toutes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les rédacteurs de cet amendement considèrent que la notion de proximité doit figurer dans les missions de l'audiovisuel public.

Le service public de l'audiovisuel doit assurer une qualité d'informations des citoyens et citoyennes, peu importe leur provenance géographique.